

Avis d'Appel d'Offres National Simplifié de Fournitures

Monsieur Debbe Sidi ZEINE, lance au nom et pour le compte de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de la Fourniture d'un lot de matériel informatique, tel que spécifié et quantifié dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n°3), du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de retirer le dossier auprès de la CIMAC de la CNAM en contrepartie d'un montant de deux cents Ouguiyas MRU (200 UM MRU) à verser dans le compte de l'établissement et présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en la déposant sous plis fermé en deux exemplaires (un original et une copie), au siège de la CNAM sis à TVZ lot 21 Bis ZGE, au plus tard **Mardi le 02 Octobre 2018 à 10h00**.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés de l'Autorité Contractante/CNAM, Offre relative à la Fourniture d'un lot de matériel informatique, à n'ouvrir qu'en séance de la Commission ».
3. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission **Mardi le 02 Octobre 2018 à 10h00** au siège de la CIMAC/CNAM susmentionné. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le Jeudi 27 Septembre 2018 à 12h00.
5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires,
 - iii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
6. La Commission,
 - Attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - N'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

L'Ordonnateur